



COMMUNE DE SAINT CHRISTOL D'ALBION

DECISION DU MAIRE 2023-01

Création d'une commande filaire pour le pilotage du chauffage dans le coffret de commande de la CTA (Salle Polyvalente) - IDEX

Le Maire de la Commune de SAINT-CHRISTOL,

VU l'article L 2122-22, alinéa 4 du Code Général des Collectivités Territoriales aux termes duquel il peut prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalités préalables en raison de leur montant.

VU la délibération n° 2020_2_8 du Conseil Municipal du 24 Mai 2020 par lesquelles le Conseil Municipal lui a donné délégation, pour la durée de son mandat de prendre des décisions en vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT qu'il convient d'acquérir une commande filaire pour le pilotage du chauffage dans le coffret de commande de la CTA à la Salle Polyvalente,

DECIDE :

Article 1 – DE SIGNER avec l'entreprise IDEX dont le siège est à Gallargues le Montueux (30) ZAC Pôle Actif – 14 Allée de Piot, un devis pour l'acquisition d'une commande filaire dont le montant total s'élève à la somme de 639.60€ TTC.

Fait à Saint-Christol, le 03/01/2023.

Le Maire,

Henri BONNEFOY

